

**États parties à la Convention
du patrimoine mondial**

**Secteur de la culture
Centre du patrimoine mondial**

Réf : CL/WHC-24/07

29 avril 2024

Objet : Troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des États parties à la Convention du patrimoine mondial en relation avec la décision 45 COM 11

Madame, Monsieur,

Comme décidé lors de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée en lien avec la décision **45 COM 11** les 25 et 26 avril 2024, les États parties auront l'opportunité de faire des propositions concrètes et concises en lien avec le mandat du Groupe de travail. Ces propositions seront compilées dans un document par le Secrétariat pour permettre aux États parties de travailler à l'élaboration de recommandations à transmettre au Comité du patrimoine mondial lors de sa prochaine session.

Pour permettre la finalisation d'un tel document, un format succinct et ciblé sous forme de points est préférable. Les États parties sont invités à utiliser le format ci-joint pour transmettre leurs propositions au Secrétariat de préférence **avant le 6 mai 2024 et au plus tard le 10 mai**. En raison du calendrier très serré, les propositions écrites reçues après cette date ne seront pas prises en compte dans ce document et seront uniquement téléchargées sur la page web dédiée.

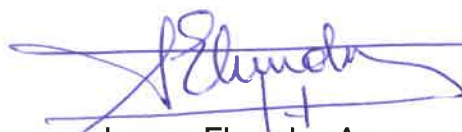
Merci de veillez à transmettre vos propositions à M. Alessandro Balsamo (a.balsamo@unesco.org) et à Mme Luba Janikova (l.janikova@unesco.org) avec copie à M. Richard Veillon (r.veillon@unesco.org).

Comme indiqué lors de la deuxième réunion, veuillez noter que la troisième réunion du groupe de travail ouvert se tiendra **les 22 et 23 mai de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00 (heure de Paris)**, à la fois in praesentia au siège de l'UNESCO et en ligne (Zoom). Les informations logistiques et techniques concernant cette réunion seront envoyées en temps voulu.

J'ai le plaisir de rappeler que toute la documentation pertinente pour les travaux de ce groupe de travail à composition non limitée est disponible sur une page web dédiée à l'adresse <https://whc.unesco.org/en/activities/1405/?p=oewq2024>.

CC : Président du Groupe de travail à composition non limitée en relation avec la décision **45 COM 11**
Organisations consultatives (ICCRROM, ICOMOS, UICN)

En vous remerciant de votre collaboration et de votre soutien continu dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma haute considération.



Lazare Eloundou Assomo
Directeur